

Règlements – concours (quiz) Expoagricolevirtuelle.com

Les participations au quiz sur www.expoagricolevirtuelle.com auront lieu du 16 juillet (00h00) au 25 juillet 2020 (23 h 59) inclusivement. Ce concours s'adresse aux personnes résidentes de la province du Québec et âgées de 18 ans et plus.

COMMENT PARTICIPER

Afin d'être éligible au tirage quotidien et au tirage des trois grands prix, il y a deux façons de participer au quiz de l'Expo agricole. Chaque participant avec une adresse de courriel unique pourra répondre aux 10 questions de façon quotidienne ou répondre à toutes les questions (100) lors d'une même participation. Les questions porteront sur la vie à la ferme, sur les animaux de la ferme et sur l'agriculture. Les points sont cumulés (si bonne réponse il y a) lors de la première tentative. Si le participant répond une 2e fois à la question, le pointage demeurera le même. Aucun achat n'est requis.

Afin de cumuler des points et être éligible aux concours chaque participant devra :

- Se créer un profil dans la plateforme virtuelle de l'Expo agricole en cliquant sur l'icône « Créer mon compte » (date de naissance et adresse courriel valide obligatoire) ;
- Répondre aux 10 questions quotidiennes;
- Peu importe le nombre de bonnes réponses, chaque participant sera ensuite éligible au tirage quotidien qui se fera de façon aléatoire, selon le nombre de participants d'une même journée;

Grands prix :

- Une bonne réponse correspond à 5-10 ou 15 points
- Le nombre maximal de points à accumuler est de 1 000
- Des points bonus peuvent être cumulés en répondant aux questions dans les vidéos où l'icône est présente. La valeur des points demeure de 5, 10 ou 15. Ces points sont cumulés uniquement dans le pointage global.
- Les participants qui auront cumulé 850 points et plus au 25 juillet, 23 h 59 seront éligibles à l'un des 3 grands prix. Les gagnants seront déterminés de façon aléatoire le 26 juillet à midi.

Prix quotidien :

- Tous les participants au quiz quotidien entre le 16 et 25 juillet sont éligibles à gagner un prix.
- Les participants pourront participer au quiz quotidien entre 8 h 00 et 23 h 59
- Une bonne réponse correspond à 5-10 ou 15 points
- Le nombre de points accumulés n'est pas un critère pour remporter un prix
- Le gagnant sera déterminé de façon aléatoire le lendemain à midi.

ADMISSIBILITÉ

Pour être déclaré gagnant, un participant devra :

- Remplir un questionnaire de déclaration;
- Être âgé de 18 ans et plus ;
- Résidé dans la province de Québec;
- Avoir une adresse courriel unique valide;
- Avoir tenté sa chance aux 10 questions journalières (pour un des prix journaliers) et aux 100 questions pour le grand prix.

PRIX

- Un (1) prix de participation pour chaque quiz quotidien, pour un total de dix (10) prix.

- Trois (3) grands prix décernés aux participants qui auront cumulé 850 points et plus en répondant aux questions du quiz de l'Expo agricole virtuelle.

Les prix quotidiens sont constitués de :

- carte-cadeau d'une valeur de 25 \$

Pour les grands prix du quiz de l'Expo agricole virtuelle

- des certificats-cadeaux d'une valeur de 150 \$ et plus

TIRAGE

Le gagnant du quiz quotidien (10 gagnants au total) sera sélectionné au hasard parmi tous les participants et participantes de la journée. Le gagnant sera sélectionné le lendemain et c'est un prix de participation et non de performance. Les gagnants seront informés par courriel. Les gagnants autorisent l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe à utiliser, si requis et sans aucune forme de rémunération, leur nom aux fins de diffusion des résultats du concours.

Les gagnants seront informés par courriel. Le nombre de chance de gagner dépendent du résultat aux quiz et du nombre de participants.

RÉCLAMATION DES PRIX

Si l'un des gagnants ne respecte pas les règlements du concours, la direction de l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe se réserve le droit de le disqualifier.

- La personne gagnante aura 48 h pour réclamer son prix;
- La personne gagnante devra respecter les critères d'admissibilité mentionnés ci-haut;
- La personne gagnante devra remplir un document d'autorisation et le retourner dûment signé;
- La personne gagnante devra accepter le prix attribué tel quel;

- Dégager l'Expo agricole et Phazes de toute responsabilité découlant du concours et des prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- L'Expo agricole de Saint-Hyacinthe se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours, si requis. L'Expo agricole de Saint-Hyacinthe n'assume aucune responsabilité quant aux pertes, retards, erreurs d'adresse ou n'importe quelle autre erreur.
- Pour leur protection, les participants sont invités à ne communiquer aucun renseignement personnel avec leur réponse. Les renseignements qui sont demandés aux participants et au gagnant dans le cadre du concours seront utilisés uniquement par l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe et détruits une fois leur durée de vie utile terminée. Ils ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des participants ou du gagnant et, en fournissant ces renseignements, ceux-ci consentent à leur utilisation aux fins indiquées. Seuls le prénom et le nom des gagnants seront divulgués sur les outils Web. Le tout se fera dans le respect de la politique de confidentialité de l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe.
- Dans le cadre de ce concours, les décisions de l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe sont finales et sans appel.
- Ce concours est nul là où la loi l'interdit et est assujetti au droit applicable au Québec.
- Aucune communication ou correspondance relative au concours ne sera échangée avec les participants, sauf avec les gagnants.
- Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par un tribunal, alors ce paragraphe sera considéré comme nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par le droit applicable.
- Les gagnants seront avisés par email avant le 31 juillet 2020 et le prix sera envoyé par la poste ou de façon électronique.
- Les prix de participation au quiz quotidien et l'accumulation des points pour les réponses aux quiz ne seront acceptées que durant la période de l'Expo agricole virtuelle : du 16 juillet jusqu'au 25 juillet 2020 à 23 h 59 (heure locale).